

DANS CE
NUMÉRO :

ENTRETIEN PROFESSION- NEL	2
GREVE AU CPS	3
STAGES	3
Toutes les coordonnées	4
Bulletin d'adhésion	4

DATES A
RETENIR

GREVE
20 mars

CTL
28 mars

Tout le calendrier
national sur le site :

www.financespubliques.cgt.fr



web

Tous en grève et en manifestation
le 20 mars !



Depuis plusieurs mois, les agents des douanes et de la DGFIP se mobilisent. Chacun dans leurs directions, ils multiplient les actions... envahissement de CTL, distribution de tracts aux usagers, actions de grèves, manifestations...

Dans ces deux directions, les agents ne manquent jamais une occasion de rappeler leurs désaccords avec les décisions prises concernant l'avenir de leur direction.

Au cœur des sujets de mécontentements, on retrouve dans ces deux directions une même logique. Annoncés à grands renforts de publicités, la démarche stratégique à la DGFIP et le plan stratégique à la douane ont les mêmes objectifs dans les deux directions : rationalisations des coûts, mise en danger des missions des deux administrations, destructions des deux réseaux.

Du secteur public local et de proximité, en passant par le calcul d'assiette, le recouvrement, les opérations de contrôle et de protection des consommateurs, il s'agit d'une offensive sans précédent menaçant toutes nos missions !!!

La MAP prévoit désormais une évaluation des politiques de contrôles des entreprises. En réduisant les moyens de ces administrations c'est bien toutes les formes de contrôles dont elles ont actuellement la responsabilité qui sont attaquées.

Avec la poursuite effrénée des suppressions d'emplois, il est dès lors bien difficile de croire à toutes les grandes annonces de lutte contre la fraude fiscale et de meilleur contrôle de la dépense publique.

Derrière les discours rassurants autour d'une meilleure organisation du travail se trouve l'idée d'accélérer les regroupe-

ments, la fusion et la fermeture de structures entières.

A la douane, les ministres ne dissimulent même plus leurs intentions et souhaitent désormais discuter des mesures de mobilité forcée pour les douaniers qui se verraient victimes des restructurations.

A la DGFIP, malgré les engagements, pris auprès des organisations syndicales, d'instauration d'un débat national sur le réseau, c'est l'opacité qui domine ! Toutes les questions relatives aux suppressions de services sont expédiées sèchement au niveau local. Inutile d'extrapoler pour imaginer les conséquences pour les agents qui seront forcés de quitter leur poste, à l'heure où un grand chantier indemnitaire dans la fonction publique se met en place : RIFSEEP, nouvelle PFR qui vise à niveler les rémunérations vers les bas.

Pas besoin non plus de se projeter bien loin pour mesurer les impacts de telles décisions sur l'avenir du service public et pour les usagers.

Pour la CGT, ces choix ne sont pas une fatalité: la mobilisation des personnels doit faire évoluer le rapport de force! Des convergences d'actions entre collègues touchés par les mêmes logiques sont déterminantes!

C'est pourquoi le SNAD-CGT, la CGT-Finances Publiques appellent avec d'autres organisations, les agents des douanes et de la DGFIP à se mobiliser massivement le 20mars par la grève et par la manifestation !

Agents de la douane, Agents des finances publiques : même lutte pour que d'autres choix s'imposent dans nos administrations! Ensemble demandons le moratoire de l'ensemble des réformes en cours et imposons un réel débat sur l'avenir de nos missions pour leur donner les moyens de bien fonctionner !



ENTRETIEN PROFESSIONNEL 2014

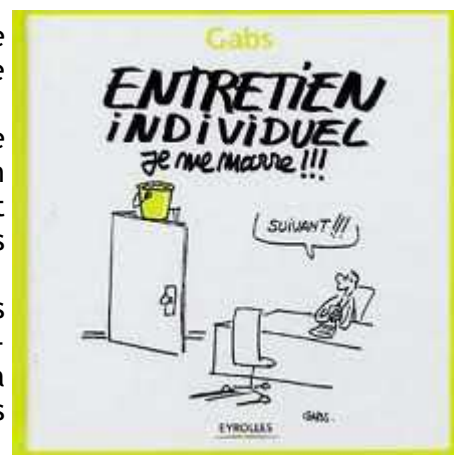
Après une année de rodage un peu chaotique, la campagne d'évaluation 2014 est lancée. Dans ses grandes lignes, elle sera très proche de l'exercice précédent.

Côté plus (si si, c'est possible), une amélioration annoncée de l'application EDEN-RH qui permettra une notification par mail aux agents chaque fois que leur intervention est requise. Côté moins, une procédure de recours toujours aussi contrainte avec un calendrier toujours aussi serré.

L'obligation de passer par un recours hiérarchique dans les 15 jours de la notification pour pouvoir contester son évaluation devant la CAPL. Attention : le recours devant la CAPL ne pourra porter que sur des éléments mentionnés dans le recours hiérarchique.

Si, contrairement à l'année dernière, l'administration arrive à respecter son propre calendrier, les entretiens devraient se dérouler avant le 21 mars, les évaluations notifiées aux agents avant le 18 avril et les CAP de recours devraient se tenir avant le 30 juin.

Être évalué correctement est un droit fondamental pour les agents : n'hésitez pas à vous rapprocher d'un militant de la CGT en cas de doute.



GRÈVE AU CPS

Le 17 février 2014, 44,22% des agents des Centres Prélèvement Service (CPS) étaient en grève ; un taux atteignant même près de 80% à Lille

L'application des nouvelles normes SEPA n'a absolument pas été anticipée en terme de moyens humains et matériels (matériel informatique obsolète, nouvel opérateur téléphonique...). En terme d'effectifs, la Direction Générale s'était engagée à ce que les vacances d'emplois soient comblées, que des postes soient créés en CPS relais et que des postes soient implantés pour la prise en charge de nouveaux départements. Or, il n'en n'est rien.

Les agents des CPS n'en peuvent plus ! Ils revendiquent :

- le respect des engagements de la Direction Générale, pris lors du dernier groupe de travail, en mars 2012, en terme d'emploi et de moyens (comblement des vacances d'emplois, implantation des postes découlant de la prise en charge de nouveaux départements, création d'emplois aux CPS Relais, nouveaux casques plus performants) ;
- le maintien de la prime de CPS pour les équipes en Relais ;
- l'arrêt de la gestion de Gaïa par les CPS ;
- l'adaptation des normes SEPA et leur gestion au sein des CPS, avec de réels moyens humains et matériels ;
- le déploiement d'un parc informatique performant ;
- l'application des préconisations de l'étude ergonomique.

Pour la CGT Finances Publiques, la DGFIP doit répondre aux revendications des agents et convoquer rapidement un groupe de travail pour que soient débattus les sujets afférents à l'emploi et aux conditions de travail !

STAGES : STOP AUX ABUS

L'assemblée nationale examine en ce moment une proposition de loi sur les stages en entreprise. Il s'agit de la 4ème loi sur le sujet depuis 2006. Les précédentes, incomplètes et sans décrets d'application, ont eu peu d'impact sur les stagiaires. Nous attendons donc de cette loi qu'elle permette enfin de mettre fin aux abus et de donner des droits aux stagiaires.

La proposition de loi reprend certaines des propositions de la CGT, et notamment :

- Elle prévoit un volume minimal d'heures de formation et vise à interdire les stages de plus de 6 mois
- Elle limite le nombre de stagiaires par entreprise

Elle reste toutefois insuffisante. La CGT et son UGICT ont donc adressé aux parlementaires 20 propositions d'amendements pour la compléter. De nombreux députés ont fait le choix de les déposer, la CGT appelle les députés à amender la proposition de loi sur les sujets suivants :

- **Droits du stagiaire** : limitation du temps de travail à 35h (contre 48h dans la proposition de loi !), interdiction des travaux dangereux, droit aux congés, remboursement des frais de transport et restauration, rémunération de l'ensemble des stagiaires en prenant en compte le niveau de qualification et la durée du stage...
- **Contenu pédagogique du stage** : limitation du nombre de stagiaire suivis par enseignant, dispositions permettant au tuteur en entreprise de bénéficier de temps et de formation pour assurer sa mission
- **Lutte contre les abus** : inscription des stagiaires sur le registre unique du personnel, inscription dans la loi des possibilités de requalification

Le nombre de stagiaires a triplé en 10 ans pour atteindre 1,6 millions aujourd'hui, et représente au minimum 100 000 emplois dissimulés. Réglementer les stages est donc à la fois un levier de création d'emploi et de protection des jeunes.

Les stagiaires sont stressés depuis 10 ans par les pratiques abusives de nombreuses entreprises, il est temps de rompre avec les annonces sans lendemain sur le sujet. François Hollande s'est engagé durant la campagne présidentielle à mettre fin aux abus de stage. La CGT exige que les engagements soient tenus et appelle le gouvernement à ne pas céder face au chantage du MEDEF.

#stages

2 millions de stagiaires.
Une génération lowcost.
10 ans d'annonces.
10 ans qu'on attend.

100000 emplois

occupés par des stagiaires



des stages
non rémunérés

NOUS VOULONS

Les mêmes droits que tous

Etre payés
selon le niveau d'études
et la durée du stage



Limiter
notre temps
de travail



Etre protégés
par les prud'hommes
et l'inspection du
travail



En finir avec les abus

Interdire les stages
de plus de 6 mois



Un quota maximum
de stagiaires par entreprise



Des stages qui servent aux stagiaires

Un vrai suivi
professionnel
et pédagogique



Interdire les stages
hors cursus



détail des propositions : www.ugict.cgt.fr/stages



cgt.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr

CGT Finances Publiques Nord
Cité Administrative, porte 405,
175 rue Gustave Delory BP 90029
59018 Lille cedex
03 20 95 63 75

Secrétaire départemental : Laurent PERIN

CGT Finances Publiques Lille et environs
82 Av Kennedy, 59033 Lille cedex
03 20 62 42 84

**Secrétaires Lille et environs :
Annick VIDAL et Yannick MASSIET**

CGT Finances Publiques Valenciennes
rue Raoul Follereau 59300 Valenciennes
03 27 14 66 56

Secrétaire Valenciennes : Christine BASSEUX

**Retrouvez tous les militants, tous les élus de la CGT
Finances Publiques sur le site internet :**

<http://cgt.drifip59.free.fr>



Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

SECTION :

Actif Stagiaire Retraité

Je souhaite m'abonner à :

la Nouvelle Vie Ouvrière

Facultatif > Pour les agents A et A+

Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)

OUI NON

L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.

La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.

RESERVE À LA SECTION

Saisie CoGiTiel par la section

le : .. / .. /

Date de réception au bureau national,

le : .. / .. /

NOM :

Prénom :

Date de naissance : .. / .. /

Catégorie : Grade : Echelon :

Filière fiscale Filière publique

Adresse administrative :

Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative Adresse personnelle (préciser) :

.....

.....

Tél. :

Mel :

Date : .. / .. / Signature :